



# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 5 avril 2018

### PROCES-VERBAL

**LUCINGES**

**Présidence de :** Monsieur Jean-Luc SOULAT, Maire.

**Présents :** JL SOULAT, F. DELUCINGES, JP. LEMMO, L. BAUD, P. CHARRIERE, P. DIETHELM, S. DUFRENE, D. FORESTIER, C. BURKI, C. HUISSOUD, V. MOUCHET, D. SIMONEAU.

**Absents excusés :** S. MARTY (pouvoir JP LEMMO), Annie CASTAGNA (pouvoir L. BAUD), Y. DIEULESAINT (pouvoir JL SOULAT), F. FELISAZ (pouvoir F. DELUCINGES), F. LE GUERN, M. SMITH, N. TOUREILLE (pouvoir C. BURKI).

**Date de convocation du conseil municipal :** 30.03.2018

**Compte-rendu n° 02-2018 - Publié le 18.05.2018**

En préambule à l'ouverture de séance, Monsieur Le Maire indique que Marja Smith, conseillère municipale, devrait prochainement donner sa démission, suite à son déménagement en Ecosse.

#### **1- Désignation du secrétaire de séance**

En application des dispositions des articles L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Monsieur Daniel Forestier en qualité de secrétaire de séance.

#### **2 – Adoption de l'ordre du jour**

Le conseil municipal à l'unanimité adopte l'ordre du jour présenté par Monsieur Le Maire et figurant sur la convocation du 30 mars 2018.

#### **3 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2018.

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

*Arrivée de Madame Viviane Mouchet à 19h45 et de Monsieur Cédric Huissoud à 20h00*

#### **4- Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2017**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion ;

**Vu** la délibération en date du 30 mars 2017 approuvant le budget primitif ;

**Vu** la délibération en date du 7 décembre 2017 approuvant la décision modificative N°1 ;

**Vu** la présentation financière et l'exposé de Monsieur Jean-Paul Lemmo, adjoint aux finances ;

**Le Conseil Municipal**, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Lemmo, adjoint aux finances, (Monsieur Le Maire ayant quitté la séance), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, à l'unanimité,

➤ **Donne acte** de la présentation faite du compte administratif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
<b>Recettes</b>	Recettes nettes	892.669,02	1.875.644,95	2.768.313,97
<b>Dépenses</b>	Dépenses nettes	1.150.701,80	1.576.444,45	2.727.146,25
<b>Résultat</b>	Résultat de l'exercice	-258.032,78	299.200,50	41.167,72
	Excédent 2016 reporté	+303.663,36	+50.091,85	+353.755,21
	<b>Total</b>	<b>45.630,58</b>	<b>349.292,35</b>	<b>394.922,93</b>

- **Constater** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017 ;
- **Déclarer** que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;
- **Reconnaître** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Voter** le présent compte administratif 2017 à l'unanimité.

#### **5- Affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement 2017**

**Le conseil municipal**, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2017,

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 349.292,35 €
- un excédent d'investissement de 45.630,58 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter l'excédent d'exploitation du budget principal comme suit :
 

. Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) :	49.292,35 €
. Compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) :	300.000,00 €
- **Décide** de reporter le solde positif d'investissement du budget principal comme suit :
 

. Compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) :	45.630,58 €
---	-------------

#### **6- Vote du budget primitif 2018**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 à L.2341-1 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission des finances du 20 mars 2018 ;

**Après** examen détaillé du projet de budget incluant les prévisions de dépenses et de recettes pour l'année 2018 présenté par Monsieur Jean-Paul Lemmo, adjoint aux finances,

*Monsieur Cédric Huissoud demande si la subvention de 100.000 euros au titre du FDDT 2018 (ligne 1323) est acquise.*

*Monsieur Le Maire indique que la somme de 100.000 euros n'est pas acquise à ce stade car cela sera décidé en commission permanente du conseil départemental dans le courant de l'année 2018. Toutefois la commune a toujours bénéficié du FDDT pour ses projets d'investissement. Dans le cas où la commune ne bénéficierait pas de ce fond pour cette année, il suffira de ne pas engager certains travaux comme ceux listés au compte 2315 (variable d'ajustement).*

*Monsieur Cédric Huissoud considère qu'il serait plus cohérent de présenter au conseil municipal l'impact d'un emprunt de 2,4 millions d'euros sur l'endettement de la commune avant de passer au vote sur le budget, puisque ledit budget n'est réalisable que grâce à cet emprunt.*

*Il indique de plus que le recours à un emprunt de 2,5 millions, comme discuté initialement en commission finances, portait la capacité de désendettement à plus de douze années ce qui est excessif.*

*Monsieur Jean-Paul Lemmo explique que le budget est actuellement en équilibre avec un emprunt réduit à 2,4 millions, sachant que l'on peut, s'il y a besoin, souscrire un emprunt « complémentaire » de 100.000 euros l'année prochaine, après un bilan comptable durant ce second semestre 2016.*

*Il précise que pour un emprunt de 2,4 millions la capacité de désendettement de la commune est de moins de 12 années en comprenant les emprunts du Syane, ce qui reste raisonnable et moins de 11 années si on ne prend que les emprunts bancaires comme il se fait habituellement.*

*Monsieur Cédric Huissoud indique que le recours à un endettement de 2,4 millions est déjà davantage satisfaisant sur ce point, toutefois il tient compte d'une subvention de 100.000 euros qui, à ce jour, demeure aléatoire, alors que la pratique jusqu'à présent était au contraire de se montrer très prudent dans les perspectives de recettes.*

*Ainsi, à un endettement très important s'ajoute un manque de prudence dans le budget proposé, le tout dans un contexte particulièrement incertain voire défavorable (baisse des fonds genevois, baisse de la DGF, compensation incertaine à moyen terme de l'exonération de taxe d'habitation...)*

*En outre, Monsieur Cédric Huissoud est sceptique sur la capacité de la commune à pouvoir recourir ultérieurement à un emprunt complémentaire si les perspectives de recettes ne devaient pas se réaliser.*

*Monsieur Le Maire rappelle qu'une étude prospective financière a été réalisée et présentée aux élus et notamment à ceux de la commission finances et que la décision d'aujourd'hui s'appuie sur cette étude. Il n'y a rien de surprenant et c'est en connaissance de cause que les projets ont été votés. Il présente une synthèse des comptes de*

la commune et de son endettement de 2008 jusqu'à 2019 (incluant l'emprunt de 2.4 millions). Il ressort de cette synthèse que la capacité d'endettement de la commune permet de financer un emprunt de 2.4 millions en raison notamment de l'arrêt du remboursement du prêt de l'acquisition du château, qui pour rappel est de pratiquement 90.000 euros annuel. De plus, de nouvelles recettes vont intervenir telles que le loyer de la Brasserie des Voirons, du nouvel Escapade, de la microcrèche, mais également l'augmentation de la taxe sur les résidences secondaires, sans compter l'augmentation du montant de la taxe d'aménagement sur les nouveaux logements construits.

Il mentionne que dans le passé, la commune a aussi fait des efforts qui étaient plus importants que ceux d'aujourd'hui.

Il ajoute que toutes les autres communes ayant des travaux d'investissement importants ont augmenté leurs impôts locaux. Compte tenu de tous les travaux en cours sur Lucinges, il serait logique de procéder de même. Toutefois étant donné les nouvelles recettes à venir (environ 180 000 € par an à compter de 2021), la commune est en capacité d'absorber ses investissements sans recourir à la fiscalité.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré,

- **Approuve** à l'unanimité (une abstention : Monsieur Cédric Huissoud), le budget primitif arrêté comme suit :

Section	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1.770.572,35	1.770.572,35
Investissement	6.912.174,59	6.912.174,59
<b>TOTAL</b>	<b>8.682.746,94</b>	<b>8.682.746,94</b>

Monsieur Le Maire remercie la commission finances et notamment Monsieur Jean-Paul Lemmo pour le travail réalisé et la présentation effectuée.

#### **7- Vote des taux d'imposition 2018**

**Le conseil municipal**,

**Vu** la délibération de ce jour, approuvant le budget primitif 2018 sans recours à l'augmentation des impôts ;

**Considérant** l'état de notification des taux d'imposition N°1259 de l'année 2018 des taxes directes locales établi par les services fiscaux ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Fixe** les taux d'impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2018 à :
- 13,58 % pour la taxe d'habitation,
  - 14,34 % pour la taxe foncière,
  - 64,72 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

#### **8- Autorisation de souscription d'un emprunt pour le financement des travaux d'investissement**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2337-3 ;

**Vu** le Budget Primitif 2018 voté par délibération N°2018-04-03 ;

**Vu** le recours à l'emprunt inscrit au budget primitif 2018 ;

**Considérant** que le programme d'investissement de l'année 2018 fait ressortir un besoin de financement notamment pour les projets relatifs à la construction de la salle communale et à l'extension et mise en accessibilité du groupe scolaire ;

**Considérant** que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement ;

**Considérant** que la consultation a été lancée auprès de deux établissements bancaires ;

**Considérant** que l'offre de prêt de la Caisse D'Epargne composé d'une ligne de prêt de 2.400.000 euros proposant un financement selon les caractéristiques financières énoncées ci-après :

- Montant du contrat de prêt : 2.400.000 euros
- Durée du contrat de prêt : 20 ans
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Taux d'intérêt annuel fixe : 1,69 %
- Frais de dossier : 0,1 % du montant emprunté

*Monsieur Pascal Diethelm interroge sur la garantie du taux d'intérêt.*

*Monsieur Le Maire précise que ce taux d'intérêt est garanti par la Caisse d'Epargne pendant 15 jours. Le taux est fixe car actuellement les taux sont bas et ne pourront guère descendre davantage.*

*Monsieur Cédric Huissoud demande s'il n'est pas plus avantageux financièrement de recourir à un emprunt avec une échéance annuelle plutôt que semestrielle, malgré la souplesse offerte par cette 2<sup>nd</sup>e solution.*

*Monsieur Le Maire indique qu'effectivement cette question a été soulevée, chacune des solutions présente avantages et inconvénients. Si l'on part pour une échéance annuelle, soit au mois de janvier de chaque année, il faudra certainement recourir, du moins pendant les premières années à une ligne de trésorerie ponctuelle, le temps de percevoir le FCTVA et les subventions, mais cela reste malgré tout avantageux financièrement.*

*La remarque de Monsieur Cédric Huissoud est donc retenue.*

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide** à l'unanimité :

- **De contracter** auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt de 2.400.000 euros et d'approuver les caractéristiques de l'emprunt ci-dessus mentionnées ;
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer le contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne ;
- **De s'engager** pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.

#### **9- Autorisation de signature de la convention de partenariat relative aux poursuites sur les produits locaux à intervenir entre la commune de Lucinges et le comptable public**

Les produits locaux représentent une part importante des recettes du budget des collectivités territoriales. L'efficacité de leur recouvrement est conditionnée à l'amélioration de la qualité des émissions des titres de recettes, l'échange régulier d'informations entre l'ordonnateur et le comptable, et la mise en place d'une sélectivité des poursuites avec détermination de seuil de poursuites afin :

- d'améliorer le taux de recouvrement des produits locaux ;
- de cibler les actions sur les dossiers à enjeux ;
- d'accélérer le traitement des demandes d'admission en non valeur.

Ainsi la signature d'une convention de poursuites entre la Commune et le comptable public est nécessaire.

A l'instar de l'autorisation permanente et générale de poursuites accordée au comptable, la convention de poursuites présente un caractère personnel. Par conséquent, l'autorisation permanente et générale de poursuites et la convention de poursuites doivent être renouvelées en cas de changement d'ordonnateur ou de son comptable.

Après avoir délibéré sur les propositions, **le conseil municipal**, à l'unanimité,

- **Accepte** les termes de la convention à intervenir entre l'ordonnateur et le comptable pour la gestion de Monsieur Jacques Langlois ;
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

#### **10- Rythmes scolaires : avis sur un retour à la semaine de 4 jours à la rentrée scolaire 2018**

**Vu** l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'Éducation ;

**Vu** le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

**Vu** le résultat du sondage réalisé auprès des parents d'élèves en janvier 2018 qui fait apparaître que sur 109 familles qui se sont exprimées, 56 % sont favorables au retour à la semaine de 4 jours et 88% seraient favorables à l'horaire suivant : 8h30/12h00 – 14h00-16h30 en cas de retour à la semaine de 4 jours ;

**Vu** l'avis du conseil d'école en date du 15 mars 2018 faisant état du vote suivant :

7 voix pour un retour à la semaine de 4 jours et 11 voix pour le maintien à 4.5 jours ;

**Considérant** que la majorité des communes d'Annemasse Agglo, dont les communes riveraines telles que Bonne, Cranves-Sales, Saint-Cergues et Vétraz-Monthoux reviennent à la semaine de quatre jours à la rentrée de septembre 2018 ;

**Considérant** le résultat du sondage d'une part et d'autre part, la question de l'harmonisation des activités extra scolaires au niveau intercommunal ;

*Monsieur Jean-Luc Soulat mentionne le décret du 27 juin 2017 qui permet aux communes de se positionner sur les rythmes scolaires. Il déplore à titre personnel que ce soit les communes qui décident d'un retour ou non à la*

*semaine de 4 jours, après avis du conseil d'école, car elles n'ont pas forcément la compétence qui devrait revenir plutôt à l'Education Nationale.*

*Monsieur Laurent Baud rappelle qu'un groupe de travail composé de représentants des parents d'élève, des enseignantes et de la commission scolaire a été créé en fin d'année 2017 afin d'étudier la question d'un éventuel retour à la semaine de quatre jours. Un questionnaire a été distribué ensuite aux familles avec un résultat faisant apparaître une majorité de 56% pour le retour à la semaine de quatre jours, puis le conseil d'école s'est positionné pour le maintien à la semaine de 4.5 jours à la rentrée (11 voix pour et 7 contre). Il soulève la problématique sur le territoire d'Annemasse Agglo de l'harmonisation des activités extra scolaires avec certaines communes qui repassent à la semaine de 4 jours et d'autres qui restent à 4.5 jours.*

*Madame Christine Burki déplore que ce point soit abordé alors que le conseil d'école a déjà eu lieu et que les élus représentant la mairie se sont positionnés sur le retour à la semaine de 4 jours alors que le débat promis lors d'un conseil municipal précédent n'avait pas encore eu lieu. Elle a l'impression d'un passage en force. Elle regrette aussi que les arguments donnés pour ce retour en arrière tiennent compte de l'avis des parents et des activités extra scolaires sans que ne soit jamais mentionné l'intérêt des élèves ni le temps d'apprentissage ni même l'avis des professionnels à savoir les enseignantes qui elles ont choisi à l'unanimité de rester à 4,5 jours.*

*Monsieur Le Maire rejoint Madame Christine Burki sur le fond mais pas sur la forme. Un débat aura bien lieu au conseil municipal de ce soir et à l'issue, un avis sera donné. Le conseil municipal peut décider de suivre ou non l'avis du conseil d'école, en attendant le débat est bien ouvert et rien n'a été décidé par avance.*

*Madame Christine Burki informe le conseil que cette réforme a été initiée par le corps médical se basant sur une étude menée pendant 30 ans et faite sur plus de 40.000 élèves mettant en évidence les trop longues journées de classe et prouvant que les enfants sont plus performants le matin que l'après midi. Il apparaît comme une évidence le bénéfice de raccourcir les temps d'apprentissage de l'après midi pour les reporter le matin et d'ajouter une matinée de classe dans la semaine. De plus le mercredi matin travaillé permet de donner un rythme plus régulier à la semaine. La France serait le seul pays de l'OCDE à ne pas avoir classe le mercredi, il y a lieu de s'interroger quand on sait que les résultats scolaires des petits français dégringolent à chaque étude PISA.*

*Elle reconnaît que cette réforme a mal été gérée par le gouvernement précédent qui en a fait une réforme du périscolaire occultant le but réel à savoir une réforme du temps d'apprentissage. Pour elle, l'argument de tenir compte de certaines communes de l'Agglo qui sont revenues aux 4 jours ne tient pas. Annemasse qui avait soutenu la réforme en son temps a cédé aux enseignants qui mettent en avant leurs intérêts personnels. Quant à l'argument des communes voisines qui pourraient mettre en place des activités extra scolaires le mercredi matin auxquelles les enfants de Lucinges ne pourraient pas assister, il paraît bien léger, l'intérêt des enfants est avant tout d'être à l'école pour apprendre plutôt que d'aller skier. Pour les activités extra scolaires, il y a le mercredi après midi ou après l'école les autres jours de la semaine. Il n'y a aucun intérêt financier non plus à revenir aux 4 jours car le temps de travail des fonctionnaires municipaux est contractuel et ne pourrait donc pas être réduit de manière conséquente, par contre on ne toucherait plus la subvention de l'Etat. Pour toutes ces raisons, elle suivra l'avis du conseil d'école et votera pour le maintien de la semaine à 4,5 jours.*

*Monsieur Cédric Huissoud rejoint Madame Christine Burki sur le fait que l'on peut regretter que les représentants de la Mairie au conseil d'école aient voté pour un retour à la semaine de quatre jours alors même qu'aucune délibération n'a été prise par le conseil municipal. Il aurait été préférable que les représentants de la mairie ne participent pas au vote du conseil d'école.*

*Monsieur Cédric Huissoud regrette également que le conseil municipal ait à statuer sur cette question qui de toute évidence ne relève pas de ses attributions mais de l'éducation nationale qui doit prendre ses responsabilités.*

*Une position nationale aurait écarté les difficultés liées à l'harmonisation des horaires et à la pratique des activités extrascolaires.*

*Toutefois, ce n'est pas ce dernier point qui doit être pris en considération mais le seul intérêt des élèves.*

*Monsieur Cédric Huissoud indique qu'il n'a aucun parti pris de principe entre les deux formules mais que si les parents d'élèves s'avèrent extrêmement partagés, le corps enseignant qui par principe a été le mieux à même de percevoir les avantages de la semaine de 4,5 jours est unanime pour le maintien de celle-ci.*

*Prenant acte de la position des professionnels de l'enseignement, il est donc favorable au maintien de la semaine de 4,5 jours.*

*Monsieur Pascal Diethelm est sensible aux arguments de Madame Christine Burki. Les études comportementales ont montré que ce qui est important est la durée, il vaut donc mieux effectuer plus de matinées que de prolonger la journée de travail des enfants. La démocratie est une bonne chose, l'avis des parents est important mais non déterminant au niveau pédagogique.*

*Monsieur Le Maire rappelle qu'en 2013, Lucinges a été l'une des premières communes à adopter les rythmes scolaires en tenant compte du rythme des enfants et des préconisations des professionnels. Mais en 2014, du fait notamment de la pression des parents, la commune a dû revoir les horaires scolaires pour que l'école se termine à 16 heures.*

*Madame Viviane Mouchet demande ce qu'il en est du personnel communal en cas de retour à la semaine de 4 jours.*

*Monsieur Le Maire indique qu'il n'y aurait pas réellement de diminution d'horaires pour les agents scolaires et périscolaires car deux agents partent en retraite au mois de juillet de cette année ; une réorganisation des plannings sera donc à effectuer.*

*Monsieur Didier Simoneau précise le nombre d'écoles qui sont passées à la semaine de 4 jours en 2017, soit 90 et actuellement elles passeront à 170 (chiffre fourni par le rectorat) pour la prochaine rentrée scolaire 2018. Il pointe le problème des activités extra scolaires du mercredi qui pourraient avoir lieu désormais le matin, pour notamment le ski, le foot, etc. Il souligne l'importance d'harmoniser ses activités sur le territoire et de ne pas être en marge des autres communes.*

*Madame Viviane Mouchet demande pour quelles raisons la possibilité a été accordée aux communes de revenir à la semaine de quatre jours car elle estime que celles-ci n'ont pas la compétence pédagogique pour décider.*

*Monsieur Le Maire rejoint Madame Viviane Mouchet au sujet de la problématique de la compétence. Il rappelle que les rythmes scolaires émanent d'une bonne intention au départ, mais les moyens, financiers notamment, n'ont pas été donnés aux communes, alors que c'est une charge réelle pour celles-ci.*

*Monsieur Pascal Diethelm soulève qu'il n'est pas mentionné dans le projet de délibération, la vertu pédagogique, alors que celle-ci devrait être centrale. Il rappelle que l'Éducation est une des clés de la démocratie. Il voudrait avoir l'assurance que le retour à la semaine de 4 jours soit une bonne décision sur le plan pédagogique pour les enfants.*

*Monsieur Le Maire indique que les conseillers municipaux ne sont pas des experts et rappelle que les chronobiologistes sont plutôt pour la semaine à 4.5 jours.*

**Après en avoir délibéré**, par sept voix pour le retour à la semaine de quatre jours, six voix contre et trois abstentions, puis après que Monsieur Pascal Diethelm ait demandé à changer son vote, par sept voix pour le retour à la semaine de quatre jours (Laurent Baud+pouvoir, Fabienne Delucinges+pouvoir, Daniel Forestier, Viviane Mouchet et Didier Simoneau), sept voix contre (Jean-Luc Soulat + pouvoir, Patricia Charrière, Christine Burki +pouvoir, Cédric Huissoud et Pascal Diethelm) et deux abstentions (Jean-Paul Lemmo et Sébastien Dufrene),

**Il ressort du vote** qu'aucune majorité ne se dégage pour un retour à la semaine de quatre jours à la rentrée scolaire 2018.

#### **11- Autorisation de signature de la convention pour la création de la bibliothèque patrimoniale Michel Butor à intervenir entre la commune de Lucinges et Annemasse Agglo**

**Monsieur Le Maire rappelle** aux membres du conseil municipal que selon les délibérations du conseil communautaire d'Annemasse Agglo en date du 27 avril 2016 et du conseil municipal de Lucinges, le 19 mai 2016, Annemasse Agglo et la commune de Lucinges ont décidé de se rapprocher en vue de la création d'une bibliothèque patrimoniale à Lucinges ayant pour objet la valorisation de l'œuvre de Michel Butor et de la collection de livres d'artiste.

De par son rayonnement, cet équipement Michel Butor sera déclaré d'intérêt communautaire en 2019.

Le projet présenté permet de renforcer la cohérence entre création, valorisation, enseignement artistique et pédagogie à l'échelle du territoire. Celui-ci offre l'opportunité, dans un double espace, de découvrir des collections patrimoniales, de prendre une part active dans la création par le biais notamment d'ateliers, de pouvoir renforcer ses connaissances et s'ouvrir à de nouvelles disciplines artistiques et littéraires grâce aux fonds documentaires mis à disposition à la bibliothèque, tout en garantissant les missions premières de lecture publique, notamment pour les habitants de Lucinges.

Pour ce faire, la commune de Lucinges et Annemasse Agglo conviennent d'adopter une convention actant les rôles de chacune des parties sur ce projet avant l'ouverture de celui-ci.

La convention précise les modalités relatives à :

- la réhabilitation de la maison forte ;
- son aménagement intérieur ;
- son aménagement extérieur (espaces verts, voirie, accès du public) ;
- la répartition financière et les subventions ;
- un fonds de concours communal pour la maison d'écrivain Michel Butor ;
- les modalités de gestion des collections et du bâtiment.

En lien avec chacune de ces opérations, la présente convention vise à déterminer le niveau d'implication de chacune des parties tant sur le volet technique, qu'administratif et financier.

**Le conseil municipal**, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** les termes de la convention à intervenir entre Annemasse Agglo et la commune de Lucinges ;
- **Autorise** Monsieur Le Maire à la signer ainsi que tout autre document se rapportant à ce dossier.

## **12- Compte-rendu des commissions**

- commission PLU : Madame Fabienne Delucinges revient sur la dernière réunion PLU du 16 mars qui avait pour objet les orientations d'aménagement. Six au total ont été identifiées par la commission et celles-ci seront étudiées plus finement lors de la réunion du 6 avril. Elle rappelle que la révision du PLU est plus restrictive en terme d'espace avec une modération de la croissance démographique d'environ 1,1% par an.

- SCOT Annemasse Agglo : Un point est fait suite aux réunions du comité stratégique sur les 2 évolutions tendanciennes de la construction sur le territoire d'Annemasse Agglo pour la période 2008-2021 ainsi que 2017-2021 et une présentation succincte des trois différents scénarios de développement est développée. Le premier étant un scénario maîtrisé et polarisé sur le cœur d'agglo avec une croissance d'environ 1,5 % par an sur la période. Le deuxième étant un équilibre portant sur les différentes communes de l'agglo avec une croissance démographique de 1,3 % par an et le troisième étant un scénario de ralentissement à long terme lissé sur les communes de l'agglo (1%).

Monsieur Daniel Forestier demande des précisions sur la zone de Borly II.

Monsieur Le Maire lui indique que la ZA de Cranves-Sales était fléchée sur l'urbanisation depuis 1995 (devait au départ accueillir l'hôpital maintenant situé à Contamine). Une étude environnementale a été réalisée et l'enquête publique devrait prochainement démarrer. Il y a effectivement une opposition agricole qui conteste l'orientation économique de ce projet. Toutefois Monsieur Le Maire précise qu'il s'agit d'une zone artisanale et non commerciale, qui facilitera l'implantation des artisans locaux et rappelle que les terres resteront propriété de la collectivité (baïl emphytéotique). Il ajoute qu'un séminaire SCOT aura lieu le samedi 26 mai prochain.

- CMJ : l'espace ludothèque à la bibliothèque Michel Butor a été inauguré le mercredi 28 mars. Il sera ouvert ensuite un mercredi sur deux de 15 heures à 18 heures.

- commission environnement : le dimanche 8 avril aura lieu la journée de nettoyage des ruisseaux puis le jeudi 26 avril aura lieu une conférence et un spectacle financé en partie par la mairie de Lucinges sur la plastification des océans à la salle multimédia de Saint-Cergues.

## **13- Informations et questions diverses**

- Fête du village : elle aura lieu le samedi 16 juin à partir de 12h00 jusqu'au soir. Une petite restauration sur place est prévue.

## **14- Dates prochaines manifestations et conseil municipal**

- Dimanche 8 avril : journée nettoyage des ruisseaux
- Jeudi 26 avril 20h00 Saint-Cergues : conférence déchets d'ici et d'ailleurs
- Dimanche 29 avril - journée : inauguration Brasserie des Voirons
- Lundi 7 mai – 15h00 : goûter républicain
- Jeudi 17 mai – 19h30 : conseil municipal
- Samedi 26 mai – 18h00 : Fête des mères dans la cour de l'école

L'ordre du jour étant épuisé  
la séance est levée à 23h30.

**Le Secrétaire de séance,  
Daniel FORESTIER**



**Le Maire,  
Jean-Luc SOULAT**



